

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme BORDES Fabienne ; M. CHADEBEC René ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BERLIOZ Jean (pouvoir à M. GALABRUN David), M. DEGORCE Guy (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne), M. FRIESS Jacques (pouvoir à M. RAVOUX Daniel), Mme MILLE Marielle

Secrétaire de séance : Mme BORDES Fabienne

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme la Présidente de la séance informe l'assemblée que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner enregistrées sous les n° 063 049 15 DIA04/DIA05/DIA06 et qu'il n'a pas été nécessaire de faire appel à la ligne de trésorerie.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de séance du 27.03.2015 est approuvé à l'unanimité.

3 - Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et au Comité de Contrôle Analogue

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner M. DEGORCE Guy, comme représentant de la commune de BOUZEL au sein de l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP ainsi qu'au Comité de Contrôle Analogue (M. de FONTENAY est désigné comme délégué suppléant à l'AGS et au CCA).

4 - Convention de location du foyer rural pour l'organisation de cours de Pilates

Mme GOURCY, animatrice sportive, souhaite organiser des cours de Pilates et Gym Fitness, à BOUZEL, sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2015 et le 30 juin 2016. A cette fin, la salle du Foyer Rural pourrait lui être louée tous les mercredis de 18h30 à 21h00.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la location à 80,00 € mensuel et de valider le projet de convention.

5 - Organisation du vide-greniers et de l'exposition Renc'ArT du 12 et 13 septembre : fixation des tarifs

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accorder la gratuité du droit de place à tous, pour le vide-greniers organisé le 13 septembre 2015. Les habitants de BOUZEL seront prioritaires pour les emplacements et seules les associations communales auront le droit de tenir des stands de buvette/restauration. La réservation sera annulée si la personne titulaire de l'emplacement n'est pas en place avant 8 h du matin.

Pour mémoire, le feu d'artifice a été exceptionnellement annulé, pour cette année, compte tenu des restrictions budgétaires dues à la forte baisse des dotations de l'état.

Il est également prévu la 10^{ème} édition de l'exposition Renc'ArT qui se déroulera les 12 et 13 septembre 2015 au foyer rural et à l'église. Un appel aux artistes sera réalisé par une publication sur le site internet de la commune.

Afin de faciliter l'organisation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter des participants un chèque de caution d'une valeur de 50,00 € permettant de retenir un espace pour exposer. A l'issue de la manifestation, le chèque sera rendu aux participants ou verser au budget communal en cas d'absence.

6 - Décisions modificatives au budget primitif 2015 en section de fonctionnement : participation pour frais de scolarité en CLIS – erreur de chapitre d'imputation

1 - Mme la Présidente de séance informe l'assemblée qu'un enfant domicilié sur la commune est scolarisé depuis la rentrée 2014-2015 en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) cycle II à LEZOUX. La commune est donc redevable d'une participation fixée à 724,00 € par le conseil municipal de LEZOUX.

Considérant l'article L. 112-1 du code de l'éducation, cette dépense étant obligatoire, et n'ayant pas

été prévue au budget primitif de l'exercice 2015, il convient de voter les crédits nécessaires. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2015 :

- Décision Modificative n°1 : Participation aux frais de scolarité en CLIS
- DEPENSES : compte 6558 – autres contributions obligatoires = + 724,00 €
DEPENSES : compte 022 – dépenses imprévues = - 724,00 €.

2 - Mme la Présidente de séance informe l'assemblée qu'une erreur de paramétrage du logiciel d'édition budgétaire est intervenue lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2015. Le compte 6218 – autre personnel extérieur – pour un montant égal à 5 950,00 € a été imputé à tort au chapitre 011 – Charges à caractère général au lieu du chapitre 012- charges de personnel. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la modification nécessaire pour régulariser cette écriture comptable.

7 - Ecole : programme d'aménagement extérieur de la cour et réfection intérieure, création d'un abribus et d'un ralentisseur : choix des entreprises chargées des travaux

Après avoir rappelé le montant des subventions et le plan de financement prévisionnel, M. RAVOUX présente au Conseil Municipal les devis sollicités lors de la consultation des entreprises pour la réalisation de cette programmation. Les travaux de reprise du mur d'enceinte de la cour ainsi que la réfection des grilles de clôture et du portail font débat et d'autres solutions sont envisagées. La commission des travaux est chargée de finaliser sa sélection. Il est également signalé la nécessité de remplacer les luminaires obsolètes situés dans les classes.

Finalement, les offres sélectionnées lors de la consultation des entreprises, qui s'avèrent les mieux disantes sont les suivantes :

- GATP SARL : travaux d'accessibilité - reprise du revêtement de la cour : 10 601,00 € HT
- SOISSONS Maçonnerie : travaux de sécurisation - construction d'un abribus : 6 864,04 € HT
- MARTINS Electricité : travaux de sécurisation - installation sonnette et détecteur de mouvements : 378,80 € HT
- GATP SARL : réalisation d'un plateau surélevé, mise en place d'une signalisation verticale, fourniture et pose de barrière de protection à proximité de l'école : 7 250,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les offres précédemment citées et charge M. le Maire des démarches administrative et réglementaire en matière d'urbanisme et de normes d'accessibilité pour ce projet.

Pour des raisons pratiques et de sécurité, l'ensemble des travaux est prévu au cours des vacances d'été afin que le chantier soit terminé pour la rentrée scolaire 2015-2016.

8 - Choix de l'entreprise chargée des travaux d'aménagement de voirie Rue du Fort – FIC 2014

M. RAVOUX, rappelle que la Commune de BOUZEL a bénéficié d'une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal – FIC - 2014 pour l'opération Voirie communale lors de la Commission Permanente du 10.03.2014 du Conseil Général. Le montant de la subvention s'élève à 4 441,00 € sur un montant de dépenses estimé à 14 803,00 € HT.

Considérant la nécessité de solutionner le problème récurrent d'écoulement des eaux pluviales et d'infiltrations Impasse du Fort,

Considérant l'offre la mieux disante, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis suivant :

- GATP SARL : aménagement et sécurisation de l'Impasse du Fort : 4 666,60 € HT.

9 - Rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL

Mme BARD, adjointe au maire et présidente du syndicat présente le rapport d'activités des services de cantine et de garderie périscolaire du S.I.BO.VA pour l'exercice 2014, qui a été transmis à chaque conseiller par courriel lors de la convocation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce document. Mme BARD informe également l'assemblée sur les points suivants :

- Une enquête sur les modes de garde des enfants nés entre 2001 et 2012 sera réalisée sur la commune, auprès des familles concernées, courant juin, afin de répondre au questionnaire sur ce thème élaboré par le service enfance et jeunesse de la communauté de communes de Billom Saint-Dier Vallée du Jauron ;
- Mme MATUSSIÈRE, directrice stagiaire de l'ALSH a participé à la réunion organisée par la coordinatrice enfance et jeunesse de la communauté de communes, le 27 mai dernier, afin de réfléchir à une mutualisation des projets, moyens, etc. entre collectivités pour l'animation des TAP, entre autres.
- Le lave-vaisselle de la cantine est en panne, ce qui modifie l'organisation du service. La réparation est en cours.

10 - Consultation sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

VU le courrier du Président du comité de Bassin Loire-Bretagne, en date du 1^{er} décembre 2014, sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et son programme de mesures associé et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'apporte pas de remarques sur le projet de Sdage et PGRI.

11 - Diagnostic des mobilités phase 1 du Grand Clermont (janvier et mars 2015) : déplacements dans le secteur de Billom

Mme la présidente de séance présente le document qui a été transmis à chaque conseiller par courriel lors de la convocation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce document et souligne le fait que la forte fréquentation de la gare de Chignat entraîne déjà une saturation du parking agrandi depuis peu.

12- Motion de soutien à l'action de l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales

Considérant le projet de loi NOTRe, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la motion proposée par l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales,
REAFFIRME son attachement aux libertés communales,
S'ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France.

POUR AFFICHAGE, le 05 juin 2015
Le Maire, Guy DEGORCE

